

Note de synthèse et de propositions option constructions publiques :

Direction Générale des Services

Demain autrement
Le XX/XX/XXXXNote à l'attention des élus de « Demain autrement »Objet : Elaboration d'une stratégie de transition énergétique

Canicules, sécheresses, inondations. La multiplication des évènements climatiques extrêmes est la conséquence du réchauffement climatique d'origine anthropique. Afin d'atténuer son ampleur, la baisse forte et continue des émissions de gaz à effet de serre (GES) est inévitable, et doit faire l'objet d'une transition énergétique complète. Le législateur a intégré dans la loi des ambitions fortes de décarbonation et de développement des énergies renouvelables (EmR) via la Stratégie nationale bas-carbone et la loi de programmation énergétique de 2018, qui se déclinent à chaque échelon territorial.

Vous m'avez demandé de vous présenter les conséquences de cette dynamique sur les enjeux de coopérations territoriales et de dialogue local et de vous proposer une stratégie globale de transition énergétique visant à atteindre un niveau de décarbonation conséquent et un niveau d'effort de 20 M€ / an.

Je vous propose tout d'abord de vous détailler la manière dont les grandes orientations nationales se déclinent aux différents échelons territoriaux (I.A) et soulèvent de nouveaux enjeux de coopération territoriale nécessitant un dialogue renforcé (I.B). Puis, je vous proposerai un plan climat opérationnel, reposant sur 3 principes – plus ambitieux, plus juste et plus local – qui seront déclinés en matière d'énergie (II.A), d'urbanisme et de transports (II.B) et dont la méthode de suivi sera explicitée (II.C).

I) Pour répondre aux ambitions nationales de transition énergétique et à leur déclinaison locale, la coopération inter-territoriale doit devenir une pierre angulaire de l'action énergétique des collectivités

A) En matière énergétique, l'ambition du législateur se décline à chaque échelon administratif

1 - Une volonté marquée du législateur d'accélérer la transition énergétique

Depuis une décennie, les pouvoirs publics ont fortement renforcé leur action en matière de transition énergétique. Les pays étant souverains en matière de mix énergétique,

ils transposent les directives européennes au niveau national. Ainsi, la France s'est dotée de plusieurs outils pour porter son ambition :

- La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 et de réduire de 40 % les GES en 2030 (chiffre bientôt revu à la hausse).
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) visant à atteindre 40 % d'EmR en 2040 et de baisser la part du nucléaire. Elle porte des objectifs par filières renouvelables qui sont ensuite déclinés dans les schémas régionaux (SRADDET).
- La loi dite « d'accélération du déploiement des EmR » (2023) crée de nouvelles dispositions législatives visant à identifier, à partir de l'échelon communal, des zones d'accélération des projets renouvelables. Ces orientations nationales se déclinent ensuite aux différents échelons des collectivités.

2 - Les intercommunalités et les régions sont placées au cœur de la déclinaison des objectifs nationaux

Le législateur a tenu à placer les collectivités au cœur de l'action Climat air-énergie, et, tout en confiant à chaque échelon un rôle singulier, affirme la nécessaire complémentarité et coopération entre échelons.

Tout d'abord, la région est désignée comme l'échelon pertinent pour coordonner et planifier la transition énergétique. Elle élabore le SRADDET qui décline les objectifs nationaux. Tous les documents légaux des intercommunalités doivent ensuite s'y conformer. Par ailleurs, la région joue un rôle déterminant en matière de formation, de coordination d'études et de promotion de l'efficacité énergétique. Elle définit aussi un schéma directeur biomasse, en accord avec la PPE.

A l'échelon intercommunal échoit le rôle de coordinateur local de la transition énergétique. Tout d'abord, chaque EPCI de plus de 20 000 âmes doit bâtir un plan climat air-énergie territorial (PCAET). C'est un document qui porte sur l'ensemble des acteurs et secteurs du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés, ainsi qu'un programme d'actions. L'intercommunalité peut aussi intégrer ses objectifs énergétiques dans ses documents d'urbanisme, en fixant les orientations générales concernant les réseaux d'énergie dans un PADD, en fixant des exigences de production d'EmR dans les nouveaux projets ou en dérogeant à certaines règles pour faire émerger des projets conformes aux orientations énergétiques.

Enfin, au-delà des compétences générales du bloc communal, les communes disposent d'une compétence « de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid », transférable à l'intercommunalité.

Cet arsenal législatif visant à accélérer la transition énergétique soulève de nouveaux enjeux de coopérations territoriales.

B) La coopération territoriale doit permettre de répondre à des enjeux économiques, techniques et sociaux et est facilitée par la mobilisation d'outils de dialogue territorial adaptés

1 - L'atteinte des objectifs énergétiques soulève plusieurs enjeux de coopération

La coopération territoriale devient indispensable au regard des complémentarités naturelles entre collectivités aux caractéristiques différentes :

- Enjeu de potentiel renouvelable et de disponibilité du foncier : les collectivités sont dotées de manière hétérogène en matière de potentiel géothermique, de gisements éoliens ou de zones de développement du PV.
- Enjeu des moyens d'ingénierie technique et administrative : les projets de transition énergétique nécessitent des capacités d'analyse, de montage de projets, de financement et de pilotage des structures que n'ont pas toutes les collectivités.
- Enjeu de moyens financiers : de même, les investissements en matière d'EmR sont souvent importants (50 M€ pour un réseau de chaleur géothermique) et de nombreuses collectivités n'ont pas les reins assez solides pour de tels efforts.
- Enjeux de solidarité et de cohésion territoriale : enfin, les collectivités ne font pas toujours face à des défis de même ampleur avec de fortes dissymétries en matière de précarité énergétique ou de sécurité d'approvisionnement.

De là naissent des complémentarités naturelles entre collectivités pour bénéficier des forces de chacune. Des synergies se créent pour mettre en commun des compétences, des moyens et mutualiser des dispositifs. C'est notamment le cas entre des territoires plus denses, aux capacités financières et techniques plus conséquentes, et des territoires ruraux, souvent mieux dotés en aménités renouvelables, mais plus pauvres pour ce qui concerne l'ingénierie.

2 - Les outils d'un dialogue inter-territorial renforcé

Afin de bâtir ces synergies, de nombreux outils sont mobilisables :

- La constitution d'institutions et d'opérateurs communs : la création de syndicats, de SEM ou de SPL peut permettre de trouver le bon échelon pour répondre à un besoin précis, mutualiser les capacités et développer des expertises spécialisées (par exemple la SOTRAVAL à l'agglo de Brest).
- Le transfert de compétences lorsque la loi le permet pour faire porter au bon échelon la politique énergétique. Ce transfert est par exemple permis vers l'intercommunalité ou un syndicat dédié (LTECV, 2025) dans le cas des réseaux de chaleur.
- La mise en récit et l'appel aux imaginaires peut permettre de mobiliser des acteurs divers et créer du commun là où le découpage administratif ne le permet pas naturellement (exemple de Loos-en-Gohelle).
- La mise en cohérence des documents réglementaires contribue évidemment en premier lieu à ce dialogue territorial.
- Les nouvelles dispositions de la loi EmR (2023) pour identifier, en lien avec les communes, des zones d'accélération des EmR.

L'analyse détaillée des enjeux de la coopération territoriale constitue un élément essentiel pour pouvoir bâtir à « Demain Autrement » une politique énergétique ambitieuse et ancrée dans son environnement.

II) Pour transformer Demain Autrement, le plan climat peut reposer sur 3 piliers : une ambition climatique forte, une solidarité renforcée et une intégration poussée dans son territoire

A) La transition énergétique comme pierre angulaire de l'opérationnalisation du plan climat

1 - Un déploiement massif des EmR qui pourrait passer par un réseau de chaleur en commun avec « Petites du Nord », une SAS EmR avec « Moyenne de l'Ouest » et un projet de coopérative citoyenne au sein de la Ville

Pour commencer, l'existence d'une ressource géothermique avérée à « Petites du Nord » constitue une forte opportunité. Un réseau de chaleur géothermique permet d'alimenter plusieurs milliers de logements, et en particulier le parc des bailleurs sociaux de la ville, en garantissant un prix de la chaleur décorrélé du marché et abordable, tout en verdissant considérablement le chauffage. « Petites du Nord » manquant d'ingénierie de pointe pour porter un tel projet, nous pourrions leur proposer la création d'une structure commune type « société publique locale » pour partager notre ingénierie (ex. de Grigny, Bagneux ou Les Lilas) et bâtir le projet en commun. Un budget important d'études doit être anticipé (1 M€), ainsi qu'une entrée au capital de la SPL (3-4 M€). Une exploitation du réseau semble possible d'ici 4 ans.

Deuxièmement, une coopération avec « Moyenne de l'Ouest » pour mobiliser leur potentiel éolien pourrait être étudié. Afin de faire émerger un projet rapidement, une SAS EmR semble être pertinente.

Enfin, la création d'une coopérative solaire citoyenne (SCIC) peut permettre de faire émerger d'ici 1 à 2 ans des premiers projet PV à l'acceptabilité sociale renforcée. Des projets d'autoconsommation collective sont à privilégier. 500 M€ pourraient être injectés dans la structure ainsi qu'un ETP pour animer sa création en lien avec les associations du coin.

Par ailleurs, nous pourrions encourager les industriels de la ZA à installer du PV sur toutes leurs toitures. La création d'une SEM avec aussi « Petites du Nord » et « Grande du Sud » doit permettre d'accélérer la démarche.

2 - Pour baisser massivement la consommation, susciter la création d'une agence locale de l'énergie et du climat et renforcer le suivi des bailleurs sociaux.

La création d'émergence technique commune avec « Petites du Nord » et « Moyenne de l'Ouest » doit renforcer l'accompagnement des collectivités et des ménages afin :

- D'encourager le recours à la sobriété
- Accompagnement à la rénovation des ménages
- Sensibilisation aux économies d'énergie des locataires
- Expertise technique pour les copropriétés et les bailleurs

Une montée en charge progressive doit permettre d'atteindre 4 ETP à plein temps (1/25 000 habitants, recommandation I4CE) soit environ 200 K€/an.

De même, l'intercommunalité pourrait accompagner ses communes-membres dans la rénovation de leur patrimoine.

Cela pourrait commencer par le financement des études de schéma-directeur immobilier et énergie (SDIE, 500 K€ d'études) puis l'accompagnement, en lien avec la Banque des Territoires, à la structuration d'un programme pluriannuel d'investissement.

Enfin, pour allier transition énergétique et justice sociale, un travail de suivi fin des bailleurs sociaux doit être mis en œuvre, afin de vérifier si leur stratégie de gestion de leur patrimoine est à la hauteur de leurs obligations légales. Ce travail pourra être affiné lors de la révision du PLH, en lien avec les communes.

B) S'attaquer de manière déterminée à la décarbonisation des transports

1 - Renforcer considérablement notre politique « mobilités douces »

La décarbonisation des transports doit se faire sur l'ensemble des échelons :

- ❖ Augmenter significativement nos investissements cyclables à hauteur de 30 €/habitant/an (recommandation FUB), soit 3 M€ / an.
- ❖ Intégrer à notre plan de mobilités douces un volet « schéma de circulation » (recommandation CEREMA) pour inverser la hiérarchie entre voitures et mobilités douces et conduire des expérimentations – pilote comme les « rues aux écoles », généraliser les zones 30 et faire des quartiers sans-voiture.
- ❖ En lien avec l'autorité organisatrice des mobilités (AOM) régionale, mettre en place une offre novatrice de transport à la demande (TAD) et la mise en place d'un réseau express vélo pour permettre aux gens d'aller travailler.

2 - Transformer les logiques d'aménagement du territoire

Pour réduire les distances parcourues et augmenter fortement le report modal, l'aménagement doit être intégralement repensé.

- ❖ Porter des projets d'aménagement des abords des gares (Pôles gare) en lien avec l'AOM, afin de densifier les zones accessibles en transport en commun.
- ❖ S'appuyer sur les dispositifs « Action Cœur de Ville » ou « Petites villes de Demain » et sur l'appui de la Banque des Territoires pour revitaliser les centres-villes et relocaliser les commerces au plus proche des gens.
- ❖ Refuser tout nouveau projet urbain contribuant à l'artificialisation.
- ❖ En lien avec l'ALEC, identifier les ménages en situation de précarité énergétique et mettre en place des dispositifs d'aides création d'un garage solidaire, aide supplémentaire à l'achat d'un véhicule électrique (2000 € pour 1000 ménages / an, soit 2 M€ / an).

C) Se doter des outils de suivi et d'évaluation pertinents

L'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques de notre collectivité nécessite la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation.

Afin de s'assurer du suivi de notre trajectoire, je suggère le recrutement d'une personne chargée de la synthèse climatique (50 K€ / an) dont le rôle sera :

- Etablir un bilan carbone annuel
- Suivre les indicateurs sectoriels (part EmR, ménages raccordés)
- Faire de la veille stratégique
- Accompagner les services dans la mise en place d'outils de reporting sur leurs politiques climatiques

Un bilan de mi-parcours du plan climat devra enfin être publié au bout de 3 ans. Il constituera un objet de communication politique fort.

« Demain Autrement » dispose de leviers importants en matière d'énergie, de transport ou d'urbanisme pour atteindre ses objectifs ambitieux de décarbonisation. Plusieurs propositions structurantes ont été faites en ce sens : création d'un réseau de chaleur, coopérative éolienne solaire, renforcement du schéma directeur cyclable, etc. La plupart de ces propositions ne pourront faire l'impasse sur une triple-réflexion concernant la coopération avec les collectivités voisines, la nécessaire prise en compte de la justice sociale et l'inclusion des acteurs citoyens et locaux dans la démarche.